Lettre info SP85 – juillet 2023 –

SOMMAIRE

page

Édito - 1
Tribunaux Des Affaires Économiques (TAE) 1
Action « prévention risques » 2
Conférence : La solitude, une histoire collective ? 2
AG du 30 mars : statistiques sur les accompagnements 2022 3
AG du 30 mars : les SAYNÈTES..... 4
Le conseil d'administration 2023-2024..... 4
les réunions de secteurs du 11 avril 5
Groupe femmes 5
Journée de formation à l'accompagnement 5
Intervention auprès des étudiants 5
Vers une communication plus positive ! 6
Rando Solidaire 2023 6
Pour ceux qui auraient oublié leur adhésion 2023... 6

ÉDITO - Gilles et Catherine

Dans le cadre du projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de la Justice pour 2023-2027, le garde des Sceaux prévoit notamment l'expérimentation d'un tribunal des affaires économiques, qui sera compétent pour toutes les procédures collectives y compris agricoles. Forte de ses trente années aux côtés des agriculteurs et agricultrices devant les tribunaux judiciaires (qui sont actuellement compétents pour statuer sur le devenir des agriculteurs dont les exploitations sont en difficulté), l'association Solidarité Paysans s'y oppose fermement et demande la reconnaissance d'une exception agricole. Le 1er article de cette lettre vous détaille les raisons de cette alerte.

Nous revenons aussi sur les différents évènements et manifestations organisés par Solidarité Paysans Vendée ce semestre, témoins du dynamisme de notre réseau et de son souci de garantir à tous les agriculteurs l'assurance d'une écoute et d'un soutien solide en cas de coup dur. Enfin, nous reviendront sur notre grand projet pour l'année mené grâce aux fonds récoltés lors de la nuit du Bien Commun qui devrait nous permettre de mettre en place un plan de communication afin d'être mieux connus des agriculteur.trices de Vendée.

TRIBUNAUX DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES (TAE) - Gilles et Nelly

Le rapport des États Généraux de la Justice, publié en 07.2022, propose l'expérimentation d'un TAE (tribunal des affaires économiques) regroupant les procédures collectives des tribunaux judiciaires et des tribunaux de commerce, avec des compétences plus étendues. Cela concernera toutes les procédures amiables et collectives, notamment celles des agriculteur-rices.

Solidarité Paysans s'oppose à ce que les procédures collectives des agriculteurs soient traitées par une juridiction commerciale car il est à craindre que les agriculteurs obtiennent plus difficilement une procédure de sauvegarde ou de redressement et ne soient plus souvent envoyés en liquidation judiciaire comme c'est le cas actuellement devant le Tribunal de Commerce pour les artisans et commerçants . D'autre part, la juridiction prévue pour le TAE, qui serait élue par les organes consulaires de la profession (Chambre d'Agriculture pour la partie agricole) impliquerait un jugement par des pairs et permettrait une composition politique, loin des garanties d'indépendance et de neutralité nécessaires au bon fonctionnement de la justice. On peut aussi sérieusement présumer que les agriculteurs ne demanderont pas l'ouverture d'une procédure collective si les juges sont nommés par des organismes agricoles, tant le risque de conflits d'intérêts est élevé. Les procédures collectives agricoles sont traditionnellement présentées devant le tribunal judiciaire car l'agriculture est une activité civile. Basculer ces procédures au tribunal des affaires économiques, c'est considérer l'agriculture comme une activité commerciale. Pour Solidarité Paysans, l'agriculture n'est pas une activité commerciale mais bien une activité de production aux aléas particuliers, par nature civile et qui doit être traitée comme telle.

Des actions ont été engagées dans toute la France par les équipes locales de Solidarité Paysans pour dénoncer cette expérimentation non adaptée au milieu agricole.

En Vendée, nous avons écrit à tous les députés, nous en avons rencontré un et une seconde rencontre est prévue courant juin. Nous avons également adressé un courrier aux sénateurs de Vendée et organisé une conférence de presse le 30 mai. Malheureusement Ouest-France ne s'est pas déplacé, seule TV-Vendée a participé à cette conférence. Nous avons également rencontré Mme Drouin- Enlinger en sa qualité de déléguée régionale du Syndicat de la Magistrature, avec laquelle nous avons constaté que le positionnement contre cette réforme est commun.

ACTION « PRÉVENTION RISQUES » - Marine

Sur l'initiative de la Vice-Présidente du Tribunal judiciaire de la Roche-sur-Yon, Mme DROUIN-ENGLINGER, un groupe de travail rassemblant les acteurs réguliers des procédures collectives civiles a été constitué de manière inédite sur le territoire national.

Ce groupe est formé de la Vice-Présidente du Tribunal Judiciaire, de Mme RENARD juriste assistante, des 3 mandataires judiciaires de Vendée : Me COLLET, Me HUMEAU et Me PELLETIER, de M. SIMONNET de la Cellule REAGIR et de Marine GIRAUD salariée de Solidarité Paysans 85.

L'objectif de ce groupe de travail est de favoriser l'accès au droit en matière agricole. Une meilleure connaissance des outils de prévention (comme la procédure de règlement amiable judiciaire, le mandat ad hoc, la procédure de sauvegarde) et de traitement des difficultés sera nécessairement profitable tant aux exploitant(e)s qu'à l'ensemble des acteurs du tissu économique rural. Le Groupe souhaite que les exploitant(e)s puissent se saisir des procédures le plus en amont possible pour éviter d'en arriver à des situations économiques trop obérées et favoriser ainsi la poursuite de l'activité agricole.

En améliorant la connaissance de ces procédures, nous souhaitons prévenir l'état de cessation des paiements et lever des freins que ce soit du côté des agriculteurs-rices ou du côté des acteurs économiques. Nous réfléchissons également aux moyens de communication pour toucher les exploitant(e)s. Des fiches explicatives des procédures sont actuellement en cours de réalisation.

Nous nous sommes donnés dans un premier temps l'objectif de rencontrer les différents acteurs du tissu économique rural : les coopératives, les banques, la MSA et les experts comptables… pour pouvoir échanger avec eux sur la prévention des difficultés.

La première réunion d'échange a eu lieu le 1er juin au Tribunal judiciaire en présence de représentants de plusieurs coopératives : CAVAC, TERRENA, AGRIAAL, groupe SOUFFLET. Les échanges ont permis d'évoquer plusieurs pistes ou sujets :

- Quelle formation ou information possible auprès des techniciens ou des services relations sociétaires sur la prévention des difficultés ?
- Quel soutien et accompagnement pour les agriculteurs pendant les procédures ? Il faut pouvoir rassurer les exploitants agricoles pour que la période et le travail se passe bien pendant la procédure.
- Comment rassurer les coopératives pendant la procédure ? Il est évoqué que les créanciers ont la possibilité de se faire désigner contrôleur pour avoir accès à toutes les pièces.
- Création d'une cellule de prévention ? Solidarité Paysans souligne combien il est important de ne pas déposséder l'agriculteur de sa situation et qu'il y a un risque important de partage d'informations entre créanciers qui ne favoriserait pas de bonnes conditions de poursuite d'exploitation.

Il nous semble également important d'intervenir auprès des élèves en formation qui seront de futurs exploitants ou techniciens agricoles.

Nous allons poursuivre ces échanges avec de prochaines rencontres à destination des organismes de gestion, des établissements bancaires, des services fiscaux et sociaux

CONFÉRENCE : LA SOLITUDE, UNE HISTOIRE COLLECTIVE ? - Alice

En février dernier, Philippe Spoljar, psychologue clinicien et chercheur, intervenait lors de notre assemblée générale en présentant l'étude réalisée pour le compte de trois Ministères : la DREES (Ministère de la Santé), de la DARES (Ministère du Travail) et du Ministère de l'Agriculture.

Son travail a fait ressortir la complexité des problématiques paysannes, à partir d'études de cas (ou monographies) dont certaines sont issues de Vendée. L'isolement et la solitude constituent pour lui, une des 6 causes majeures de souffrance chez nos agriculteurs. A l'instar des difficultés rencontrées par ce public que nous côtoyons au quotidien (nous accompagnons plus de 100 exploitations, dont 30 à 40 nouvelles par an), la période de COVID a plongé de nombreuses personnes, toute profession confondue dans une solitude parfois traumatisantes pouvant les mener dans le même désarroi psychologique. Ils ne sont pas les seuls et nous pensons aussi à nos aînés qui ont passé les fêtes de Noël pour certains sans contact, aux personnes fragilisées par la maladie, par les violences, les finances… La liste des causes à la souffrance n'est pas exhaustive, leur échelle n'est pas mesurable. Être seul, c'est quoi ? Être isolé, c'est comment ? Quels sont les mécanismes qui sous-tendent un sentiment d'individualité ? De quel système parlons-nous plus globalement, et celui-ci nous porte-t-il vers des perspectives constructives ? Peut-on y remédier, les choses peuvent-elles changer ?

Partant de ce constat qui concerne chacun d'entre nous à différents moments de la vie, Solidarité Paysans 85 a voulu organiser cette conférence tendant à sensibiliser

et prévenir les risques, en agriculture, dans le monde rural et plus largement auprès des populations fragilisées. Forsyfa, organisme de formation à Nantes, spécialisé dans la systémie, qui supervise nos accompagnateurs, a répondu présent à notre demande, et nous remercions Fabrice Epaud d'être intervenu avec une pertinence toujours aussi juste sur les notions de "responsabilité / autonomie" en s'appuyant brillamment sur les extraits du film "Au nom de la Terre"

Les conclusions de l'étude sont reprises par Rosanne ARIES (PJ : article de presse France AGRICOLE) elles mettent en exergue une souffrance au travail en agriculture, et sont consécutives à six facteurs identifiés que sont les conflits (aspects sociaux et psychiques), les contraintes de la pluriactivité, la perte d'autonomie (organisationnelle, décisionnelle), la désymbolisation des pratiques professionnelles, la transmission (professionnelle, sociale, patrimoniale, culturelle, familiale), l'isolement et la solitude.

AG DU 30 MARS : STATISTIQUES SUR LES ACCOMPAGNEMENTS 2022- Catherine

Voici les principales données présentées lors de notre assemblée générale le 30 mars sur les accompagnements 2022 en Vendée

En 2022... 33 appels en 2022 et 38 dossiers clos. Un total de 90 situations suivies cette année et 360 personnes concernées (129 hommes et femmes directement accompagné.e.s plus 132 personnes des familles : conjoint.e.s non-exploitant.e.s, enfants à charge…) personnes auxquelles se rajoutent 13 ETP salariés.

Concernant les dossiers clos en 2022, 11 personnes avaient appelé en 2021 pour obtenir une information sur une question précise et n'ont pas été plus loin et 2 personnes accompagnées sont décédées dans l'année. 24 autres accompagnements se sont arrêtés car la personne n'en ressentait plus le besoin ou que sa situation était redevenue gérable. Les accompagnements ont duré majoritairement moins de 2 ans mais certains se sont prolongés plus de 6 ans. En moyenne un accompagnement a duré 2.6 ans.

Concernant les difficultés évoquées par les agriculteurs au moment du 1er contact, la principale différence entre les appels de 2022 par rapport aux dossiers en cours l'année précédente, c'est l'apparition des facteurs naturels (sécheresse) ou sanitaires (grippe aviaire). Les problèmes d'investissement ou de financement sont beaucoup moins présents, ainsi que les problèmes techniques agricoles. En revanche on note une légère augmentation en pourcentage des problèmes de santé de l'agriculteur et des problèmes familiaux.

Plusieurs types d'interventions sont possibles sur une même exploitation, et l'on peut les regrouper en 3 types représentant chacun environ 40% des exploitations :

- Traitement de la dette : procédures juridiques collectives ou négociation avec les créanciers
- Soutien pour des problèmes administratifs, de structure de l'exploitation, pouvant aller jusqu'à l'accompagnement à la reconversion.
- Besoin d'écoute pour d'aborder le mal-être, la santé, les problèmes relationnels dans l'exploitation, le voisinage ou la famille.

À noter : 15 exploitations n'ont pas de centre de gestion pour leur comptabilité.

Nombre de procédures collectives : 35 exploitations suivies sont en procédures collectives. 18 d'entre elles ont un plan de redressement homologué dont 8 sont suivies depuis 6 à 12 ans. Pour les exploitations accompagnées qui sont déclarées en liquidation judiciaire, la procédure est en cours depuis 1 à 6 ans. 14 rendez-vous avec les mandataires honorés en 2022 et 25 accompagnements lors des audiences dans les tribunaux judiciaires aux Sables d'Olonne ou à la Roche.

Caractéristiques des exploitations suivies : Si l'on regarde l'orientation principale des 90 exploitations accompagnées en 2022 il y a principalement 28 exploitations bovins (lait et/ou viande) et 19 exploitations à dominante volailles. 13 exploitations sont en Agriculture biologique (dont 6 sur les appels 2022), 14 avec de la vente à la ferme, 4 de la transformation à la ferme. En comparaison des appels 2022 par rapport ceux de l'année précédente, on constate que les appels à l'aide sont beaucoup moins nombreux en bovin viande mais plus importants en bovin lait, une arrivée importante de suivis d'exploitations maraichères et moins d'arrivées d'exploitations avec des volailles en 2022 qu'en 2021. Mais cela pourrait changer en 2023 quand les aides apportées après la crise de la grippe aviaire seront terminées.

Concernant les emplois, sont concernés 88 UTH (unité de travailleur humain) dont 13 ETP salariés. Presque la moitié des exploitations concernées par un accompagnement sont des entreprises individuelles, le reste se partageant entre EARL et GAEC.

Avec l'arrivée de maraicher.e.s, la part des exploitations de moins de 5ha a augmenté par rapport aux années précédentes. Pour le reste, toutes les dimensions d'exploitation sont concernées par des suivis.

Les personnes accompagnées : La pyramide des âges de personnes accompagnées correspond à celle des exploitants agricoles avec une prédominance des personnes entre 50 et 59 ans. Il y a aussi un nombre non négligeable de personnes de plus de 60 ans avec des problématiques autour de la retraite et de la reprise des exploitations. Cette pyramide explique aussi pourquoi il y a peu de personnes accompagnées installées depuis moins de 5 ans, par contre la répartition dans les autres catégories, « 5-10ans », « 11-25 ans », « plus de 25 ans », est assez homogène. L'âge moyen des personnes accompagnées est de 48 ans. La situation est différente pour les appels 2022, car cette année les exploitants

installés depuis moins de 5 ans représentent 21% du total (7 sur 33 appels, surtout les maraichers).

Concernant la répartition hommes/ femmes, elle est la même sur l'ensemble des accompagnés que sur les seuls chefs d'exploitations : 71% d'hommes et 29% des femmes. Les accompagné.e.s sont très majoritairement en couple : marié.e.s ou en concubinage/PACS.

Répartition géographique des accompagnements et de la force bénévole de Solidarité Paysans

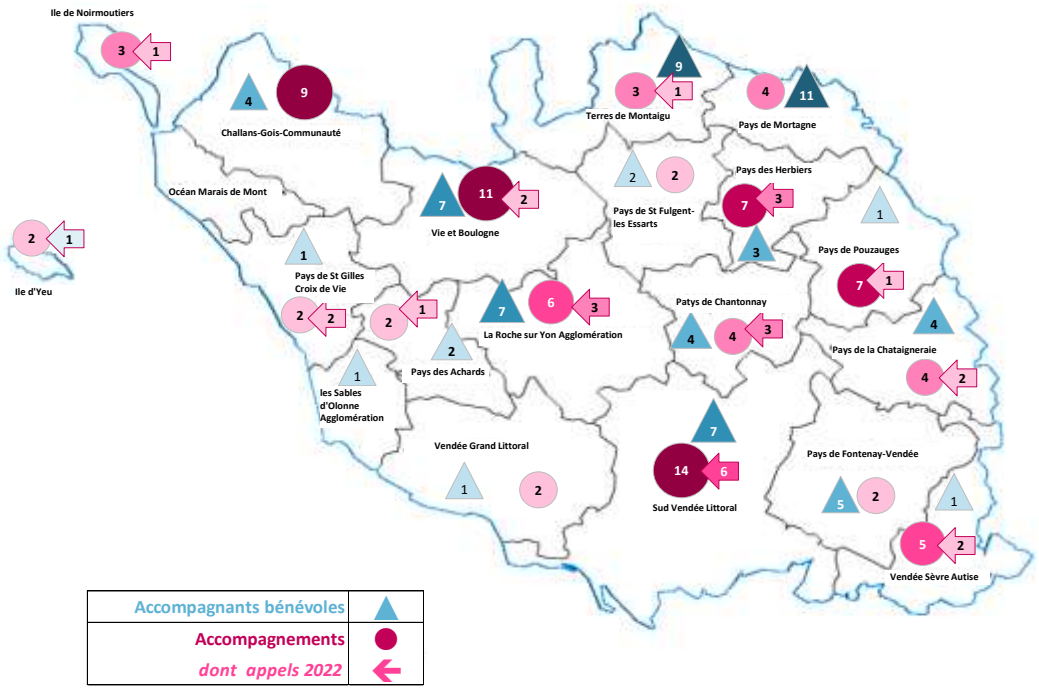

AG DU 30 MARS : LES SAYNÈTES - Bernard B

Nous avons eu une Assemblée générale très intéressante, très vivante en raison de la participation de nombreux d'adhérents. Les saynètes de l'après-midi ont donné vie à cette AG en montrant et exagérant ce qu'il ne faut pas faire dans le cadre d'un accompagnement et elles ont favorisé l'interaction entre les participants pour mettre en avant les fondamentaux : la confidentialité, le non-jugement et l'écoute.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023-2024

CLENET Gilles -Président St Hilaire de Riez	**QUILLAUD Gilbert -Vice-président Les Essarts**	**TREGOUET Jean - Tésorier la Roche sur Yon**	**COURGEAU Michel -Secrétaire La Roche sur Yon**	**SIMONNEAU Catherine - Membre du bureau- Aubigny les Clouzx**
LE FLAHEC Claude -membre du bureau- St Georges de Montaigu	BOSSOREIL Jean-Luc -Membre- Aizenay	BRETECHE Nelly- Membre Fougeré	BURGAUD Cendrine -Membre La Garnache	CHABIRAND Séastien- Membre Vix
COULONNIER Rémy -Membre La Gaubretière	GRONDIN Benoît -Membre Aizenay	Freddy GAUVRIT - Membre Aizenay	REMAUD Martine -Membre Aizenay	TESSIER Augustin -Membre St Julien des landes

LES RÉUNIONS DE SECTEURS DU 11 AVRIL - Augustin

Le 11 avril dernier l'ensemble des bénévoles de SP 85 était convié aux animations du premier semestre. Pour 2023 nous avons choisi un découpage territorial sud/nord pour que chacun puisse apprendre à connaitre un maximum de collègues.

Une douzaine de personnes s'est retrouvée à ROCHESERVIÈRE pour le nord Vendée et onze à BESSAY pour le sud.

Après une présentation de chacun de manière ludique, l'essentiel de l'après-midi a été consacré à notre positionnement en tant qu'accompagnateur via l'outil « LA RIVIÈRE DU DOUTE ». Cet exercice interactif nous révèle que même avec une certaine expérience de l'accompagnement il est nécessaire de se remettre en cause en permanence pour soutenir au mieux les familles qui nous sollicitent.

Merci aux communes qui nous ont accueilli ; aux salariées, Claude et Gilbert pour leur animation.

GROUPE FEMMES - Alice

Depuis septembre 2022, un groupe femme est né en Vendée. Les associations GRAPEA - CIVAM et SP 85 se

sont associées pour permettre aux femmes du monde rural de se retrouver mensuellement. La non-mixité permet de créer un espace de parole libre, où la confiance est créée autour des questionnements spécifiques relatifs à la reconnaissance du travail des femmes et à l'entraide autour de préoccupations communes. Les premières journées ont été axées sur l'équilibre vie professionnelle vie personnelle. Des actions et des temps de formation sont prévues autour de l'auto-défense verbale aux remarques sexistes dans le monde professionnel, des droits et statuts des femmes, du bien-être et de la qualité de vie, de l'accès aux savoirs techniques, et de la sensibilisation de la place des femmes auprès du public. Un pique-nique ouvert s'est tenu le 15 Juin pour accueillir les femmes intéressées par cette démarche.

Le groupe est actuellement composé de 15 femmes, il est ouvert à toute femme se sentant concernée et souhaitant nous rejoindre dans un cadre particulièrement convivial et bienveillant.

JOURNÉE DE FORMATION À L'ACCOMPAGNEMENT - Alice

11 professionnels issus du monde agricole sont venus se former le jeudi 8 juin sur les bases de l'accompagnement dans une ambiance haute en couleurs !

Ils ont pu aborder des notions de relation d'aide, tant dans l'écoute active que dans la posture nécessaire aux accompagnateurs, le changement de point de vue, la fixation des objectifs et guidance vers les ressources. Retrouver son pouvoir d'agir c'est une recette à co-construire sur mesure, elle ne s'invente pas !

INTERVENTION AUPRÈS DES ÉTUDIANTS - Jean

La réflexion sur notre communication, nous a amené à nous tourner vers les jeunes en formation agricole. Nous intervenons déjà depuis plusieurs années à l'école des Établières, lors d'un temps consacré aux actions bénévoles de solidarité. Mais l'intervention du 13 avril 2022 a une toute

autre intention, il s'agit de faire un cours, qui s'inscrit dans le référentiel de formation du BTS ACSE, sur les risques de tous ordres en exploitation agricole, et les moyens d'y faire face. Il s'agit donc de préparer les étudiants à leur futur métier d'agriculteur. Ce cours interactif

de deux heures se décline en quatre parties : Anticiper les risques avant l'installation, la résilience du système d'exploitation, les procédures collectives en agriculture, et l'expérience de solidarité Paysans. La complémentarité des intervenants - Marine, Gilbert, Sébastien et Jean - liée à la diversité de leurs expériences professionnelles, et la participation des étudiants a permis un échange riche et des prises de conscience qui nous l'espérons, marqueront la formation des étudiants. Nous avons le projet de dupliquer cette expérience vers d'autres établissements, sur une durée de trois ou quatre heures sur la prochaine année scolaire.

VERS UNE COMMUNICATION PLUS POSITIVE ! - Alice

Grâce à notre participation à la Nuit du Bien Commun le 05 décembre 2022, et à l'appui de nombreux mécènes que nous remercions de nouveau chaleureusement, nous avons la chance de pouvoir bénéficier d'un budget à la hauteur de nos ambitions.

L'argent levé grâce à cette soirée, nous permet de bénéficier de l'appui d'une consultante en communication, Valérie Maillard. Notre objectif est de redéfinir notre communication, nous permettant de mieux nous faire connaître pour rendre plus facile la démarche de soutien que nous proposons aux acteurs ruraux, mais aussi pour continuer à obtenir les moyens financiers indispensables à la poursuite de nos interventions pour un coût adapté aux moyens des personnes nous sollicitant. Encore un peu de travail en perspective pour le comité de pilotage s'étant penché sur le sujet au sein de l'association, mais nous sommes sûrs que notre mobilisation portera ses fruits. Ce sont des bénévoles, des agriculteurs ayant été accompagnés, les salariées et des administrateurs qui s'empareront de cette question jusqu'à fin octobre 2023 pour vous offrir une version plus juste de nos visions, valeurs et missions

RANDO SOLIDAIRE 2023 - Augustin

Comme chaque année à l'approche du 17 octobre (Journée mondiale de lutte contre la misère) SOLIDARITÉ PAYSANS 85 organise sa randonnée de la solidarité. Afin de toucher un public élargi nous proposons annuellement cette animation sur un territoire différent.

Pour l'édition 2023 qui se tiendra le 15 octobre avec la découverte de la vallée de la Sèvre Nantaise entre MORTAGNE SUR SÈVRE, CHANVERRIE et SAINT LAURENT SUR SÈVRE, nous serons accueillis pour le départ chez Dominique COUSSEAU du coté de SAINT HILAIRE DE MORTAGNE pour 3 circuits d'environ 6,12 et 18 Km avec une pause festive vers la Barbinière de SAINT LAURENT SUR SÈVRE.

Prenez dès à présent note dans vos agendas et mobilisez vos relations pour se joindre à nous.

+POUR CEUX QUI AURAIENT OUBLIÉ LEUR ADHÉSION 2023...

.... Voici une possibilité de rattrapage !!!

CARTE DE MEMBRE ADHERENT

Solidarité PAYSANS 85

Déduction fiscale possible sur votre cotisation et vos dons

LA RÉDUCTION D'IMPÔT
Comment ça marche ?

Maison de l'Agriculture
21 Bd Réaumur
85 013 La Roche s/ Yon

Téléphone : 02.51.36.83.62
Messagerie : vendee@solidaritepaysans.org
Site internet : www.solidaritepaysans.org

Année 2023

Cotisation ..... 60 €
Don libre ..... €
Total = €

Nom : .....
Adresse : .....
.....

Président : Gilles Clenet

CARTE DE MEMBRE ADHERENT

Volet destiné à l'association

Année 2023

Cotisation ..... 60 €
Don libre ..... €
Total = €

Nom : .....
Adresse : .....
.....
Courriel : .....
.....